



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES DE CLARENCEVILLE

AVIS DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Conformément aux articles 152 & 156 du *Code municipal du Québec*, **AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville est convoquée, par le maire suppléant, M. Chad Whittaker, pour être tenue à huis clos le VENDREDI, 23 OCTOBRE 2020 à 13h30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. État de la situation à la direction générale
5. Offre d'emploi au poste de direction générale
6. Offre d'emploi au poste d'adjointe administrative (anciennement poste Aide-secrétaire)
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

En vertu de l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 et de ces renouvellements et dans le but de respecter les directives émises par la santé publique par les autorités compétentes (zone rouge depuis le 15 octobre 2020), la séance extraordinaire sera tenue à huis clos et les élus participeront en présence réduite et en visioconférence/ téléphone.

DONNÉ À Saint-Georges-de-Clarenceville, le 21 octobre 2020

Sonia Côté

Mme Sonia Côté
Directrice générale adjointe
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville